



MAIRIE DE CENAC

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2014

Compte-rendu de séance

L'an deux mil quatorze, le premier du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (14) : Mme VEYSSY, Maire ; M. BOUSSANGE, Mme HELIE, M. DUDREUIL ; Mmes VIDAL, POTTIER, PARRA, DARRIET ; MM. ROUX, DUTARTRE, LATOUCHE, LAMBAUDIE, POIRIER, AUBY

Pouvoirs (4) : Mme DANNEY à Mme POTTIER, Mr LAUGAA à Mme VEYSSY, Mme PARABOSCHI à Mr ROUX, Mme DELDEVERT à Mr DUDREUIL

Absents excusés (1) : Mme VRECH

Secrétaire de séance : Mme DARRIET

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le changement de porteur de la licence d'entrepreneur du spectacle. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rajout à l'ordre du jour.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2014

Adopté à l'unanimité

II/ Signature de la convention avec gironde numérique

J.C Dubreuil rappelle le projet de convention d'adhésion aux services numériques mutualisés.

La présente convention a pour objet de définir d'une part les modalités de la mise à disposition de services numériques mutualisés auprès de la commune et d'autre part les modalités d'interventions de GIRONDE NUMERIQUE en tant que structure d'accompagnement choisie par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers. Cette convention permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de communes par notre intermédiaire;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;

- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Aucun frais ne sera supporté par la Commune suite à cette adhésion, les coûts étant pris en charge par la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

La délibération n°36-2014 est adoptée à l'unanimité.

III/ Réforme des rythmes scolaire

1/ Adoption du règlement intérieur

Mme Hélié présente le règlement intérieur relatif au Temps d'Activités Périscolaires de Cénac en plusieurs points, et précise que la Commune a choisi différents types d'intervenants : Associations / Entreprises / Bénévoles / Enseignants.

Mme Hélié expose les différents articles concernant :

- Les modalités d'inscription
- Le contenu et le fonctionnement des T.A.P
- Les lieux d'accueil
- Les responsabilités et assurances

Après avoir entendu le contenu du règlement intérieur, la délibération n° 37-2014 est adoptée à l'unanimité.

2/ Conventions et contrats

Ces interventions sont actées dans le cadre de conventions et contrats à durée déterminée (enseignants)

Durée : 1 an

Coût horaire : 25 € (temps de préparation inclus)

Modalités de règlement : acompte de 80 % en début de cycle et solde en fin de cycle

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions avec les associations, ainsi que de recruter des enseignants et collaborateurs occasionnels du service public (bénévoles) qui interviendront pour les TAP.

Les délibérations n°38-2014 (conventions), n°39-2014 (collaborateurs occasionnels) et 40-2014 (enseignants) sont adoptées à l'unanimité.

IV/ Adhésion à l'Amicale des Elus du Créonnais

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il existe depuis des décennies une « Amicale des Maires du canton de Créon » ayant en charge la solidarité, la concertation et l'information des élus et notamment des maires.

Il est proposé au Conseil la modification des statuts avec la création de l'Amicale des Elus du Créonnais regroupant les Maires mais aussi les Présidents des communautés de communes quand ils ne sont pas Maires en exercice.

L'adhésion de la Commune (40€) permet à tous les élus en exercice qui le souhaitent de participer aux rencontres ou aux échanges initiés par l'Amicale.

Le montant de la participation annuelle à l'Amicale, fixée en année n-1 sera imputé au budget communal en subvention ou en participation.

La commune est obligatoirement représentée dans les instances délibératives de l'Amicale par son Maire. Il est bien entendu possible de se faire représenter par un élu de son choix muni d'un pouvoir nominatif lors de l'assemblée générale.

La délibération n°41-2014 est adoptée à l'unanimité.

VI/ Licence d'entrepreneur du spectacle

Mr Roux explique que le renouvellement de la licence et du statut d'entrepreneur de spectacle porte en 3 points essentiels :

- Lieu
- Producteurs des spectacles
- Accueil artistes

Le renouvellement de la licence n'ayant pas été fait durant la mandature précédente, Mr Roux se porte candidat pour représenter la Mairie de Cénac auprès des autorités compétentes.

La délibération n°42-2014 est adoptée à l'unanimité.

VI/ INFORMATIONS

- J.C Dubreuil nous informe qu'une économie de 40% est réalisée après négociation avec l'opérateur téléphonique actuel sur le contrat que nous avons avec ce dernier.
- Mme Le Maire fait état de différentes ventes immobilières sur la commune dans le cadre desquelles la Commune n'a pas effectué de droit de préemption :

GFA Materre
Debonnière
C.G Gouannel
Vidal
Miori

- Etat des principales dépenses effectuées :

Salle culturelle	480 €
Travaux Mairie	5 654 €
Filet plaine des sports	2 638 €
Panneau affichage extérieur Mairie	588 €
Matériel cantine	590 €
Voierie	3 866 €
Tondeuse	1 044 €
Souffleur	669 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15